

XXXI.

Province du Nouveau-Brunswick.

Le siège du gouvernement local est à Fredericton.

Le gouvernement se compose d'un Lieutenant-Gouverneur nommé pour 5 ans par le Gouverneur-Général en Conseil, d'un Conseil Exécutif de 8 membres, d'un Conseil Législatif de 18 membres, nommés à vie, et d'une Assemblée Législative de 41 membres élus tous les 4 ans par le peuple.

J'ai eu le plaisir de faire le passage de l'Océan Atlantique au mois de Janvier dernier en société de l'Honorable Wm. Muirhead, conseiller Législatif, pour cette Province, qui m'a assuré que les domestiques Belges des deux sexes, les ouvriers et artisans honnêtes, trouveraient un excellent placement dans ces parages. Quoique la religion protestante y domine, le peuple n'est point fanatique, et accueille avec empressement les émigrants catholiques qui s'y établissent. J'ai recueilli de la bouche de l'honorable député différents renseignements qui me prouvent à l'évidence que l'instruction est très-développée dans cette Province dont les ressources naturelles sont très-grandes; et où bon nombre de familles trouveraient place en ce moment.

Les établissements Acadiens, d'origine française et qui comptent plusieurs centaines de mille habitants, se trouvent dans cette Province.

Les bois du Nouveau-Brunswick sont peut-être supérieurs encore à ceux des autres Provinces, et l'exportation s'en fait avec plus d'économie, à cause de la proximité de la mer et des immenses cours d'eau qui y aboutissent.

D'excellents vapeurs font régulièrement le service entre Québec et St Jean, Miramichi et les différents ports du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les émigrants pour ces deux Provinces devront aller directement de Liverpool à Halifax.